

Le 10 mai 2020

Communiqué de presse UNAFOS et FPS

Une profession « en arrêt cardiaque » à cause du... « secourisme » !!!

Les organisations professionnelles **UNAFOS et FPS**, représentant le secteur de la formation aux métiers de la sécurité privée, ont pris connaissance ce jeudi 7 mai de l'interdiction par l'INRS faite aux centres de formation de réaliser les formations initiales de secourisme (SST, formateur SST, etc.).

Or, la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » fait partie intégrante obligatoire de tous les parcours de formation certifiants ou des prérequis qui permettent d'exercer une activité privée de sécurité ainsi que de sécurité incendie.

Cette décision, communiquée trop tardivement à l'aune de la reprise d'activité autorisée par le Gouvernement, à d'ores et déjà des conséquences très préjudiciables pour les centres de formations qui ne peuvent ainsi pas réaliser les formations permettant l'accès à l'emploi d'agents de sécurité. Par effet indirect, cette décision est également préjudiciable pour les entreprises de sécurité privée qui ne peuvent plus recruter, au moment même où elles sont très sollicitées pour accompagner opérationnellement le déconfinement.

L'UNAFOS et le FPS ont écrit, avec les organisations professionnelles des métiers de la prévention et de la sécurité, aux Premier ministre et ministres concernés pour les alerter de cette situation et leur demander de prendre les mesures nécessaires afin de permettre la pleine reprise des activités de formation dans le respect des mesures barrières.

A défaut de réponse positive, les organismes de formation aux métiers de la sécurité privée risquent l'effondrement, alors même que la ministre du Travail indique que la formation professionnelle doit être le fer de lance de la reprise d'activité.

Ainsi, au regard des mesures prises par l'INRS peu avant le début du confinement, visant à adapter la formation SST au contexte de crise sanitaire, nous demandons la possibilité de délivrer la formation SST dans ces mêmes conditions.

Conscients de leurs responsabilités, les dirigeants des organismes de formation s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des mesures et gestes barrières.